



PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

Paris, le **3 MARS 2015**

DIRECCTE

**Pôle Entreprises,
Emploi, et Economie**

**Le directeur régional des entreprises, de la
concurrence, de la consommation, du travail, et de
l'emploi d'Ile-de-France**

DRJSCS

**Pôle social,
jeunesse et vie associative**

**Le directeur régional de la jeunesse, des sports, et
de la cohésion sociale d'Ile-de-France**

à

**Mesdames et messieurs les responsables de
structures animatrices d'opérations de parrainage**

**Mesdames et messieurs les directeurs des missions
locales d'Ile-de-France**

Mesdames et Messieurs,

En Ile-de-France, le parrainage est un dispositif majeur d'accompagnement et de lutte contre les discriminations à l'emploi. Son développement demeure une des priorités de l'Etat en matière de lutte contre les exclusions et pour l'accès à l'emploi des personnes les plus fragiles notamment les personnes résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

La convention d'objectifs et de moyens 2013-2015 pour les quartiers prioritaires, signée entre le ministre de l'emploi, et de la Ville, insiste sur le maintien du haut niveau de mobilisation des actions de parrainage pour les résidents de ces quartiers, dont les périmètres ont été redéfinis dans le cadre de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 (<http://www.ville.gouv.fr/?geographie-prioritaire-de-la>).

Dans l'hypothèse où votre territoire d'intervention intégrerait un quartier relevant de la politique de la ville, il est très souhaitable de cibler particulièrement les habitants de ces territoires prioritaires. Le présent appel à projets concerne néanmoins également l'ensemble des jeunes ou adultes en difficultés d'accès à l'emploi (catégories de publics listées dans la « note explicative » jointe).

Nous attirons votre attention sur l'inclusion dans cet appel à projets des publics bénéficiaires des périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP).

Vous trouverez ci-joint le dossier d'appel à projets concernant la campagne de parrainage pour l'année 2015. Celui-ci comprend les documents suivants :

- La fiche n°1 : Réponse à l'appel à projets 2015 ;
- La fiche n°2 : Bilan financier 2014 pour les structures demandant le renouvellement du financement d'une opération existante ;
- Les tableaux Excel portant bilan qualitatif et quantitatif 2014;
- La note explicative rappelant les principes fondateurs de la démarche du parrainage et traduisant les attentes des financeurs institutionnels de ce dispositif. A ce titre, elle constitue une référence qui offre la possibilité de mesurer la conformité (ou l'écart) des contenus développés par rapport aux préconisations du comité de pilotage régional. Tous les projets doivent donc être conformes à ses indications ainsi qu'aux annexes qui l'accompagnent.

Les structures désireuses de constituer un réseau de parrainage sont invitées à compléter le dossier de demande de subvention, qui prend la forme du document dit COSA pour les associations (téléchargeable sur le site www.service-public.fr/formulaires/). Pour toute demande de renouvellement de financement, vous voudrez bien renseigner la fiche n° 2 bilan annuel 2014 financier, qualitatif et quantitatif ainsi que les tableaux Excel l'accompagnant. Les structures qui sollicitent un financement pour la première fois doivent obligatoirement remplir la fiche n°1 (la fiche type de réponse à l'appel à projets 2015).

En vue de leur examen par la DIRECCTE et la DRJSCS d'Ile-de-France, les dossiers de demande ou de renouvellement de financement devront être adressés, par courrier, en trois exemplaires, au plus tard le **23 mars 2015** :

L'un à :

- M. Mounir NABIL
DIRECCTE d'Ile-de-France
19 rue Madeleine Vionnet
93 300 AUBERVILLIERS
☎ : 01 70 96 13 90 – Télécopie : 01 70 96 17 80
@ : mounir.nabil@direccte.gouv.fr

Le deuxième à :

- Mme Maira LAVILLE
DRJSCS d'Ile-de-France
Pôle social, jeunesse et vie associative
PSJVA
6/8 rue Oudiné
75013 PARIS
☎ : 01 73 03 49 76 – Télécopie : 01 40 77 56 59
@ maira.laville@drjscs.gouv.fr

Le dernier, à l'Unité Territoriale de la DIRECCTE de votre département (pour information).

Pour le bon déroulement de cette campagne, merci de veiller à ce que tous ces acteurs reçoivent les dossiers directement.

Par ailleurs, afin de permettre les remontées d'informations au niveau national, tous les tableaux de bilan Excel doivent être transmis par mail à M. Mounir NABIL.

Les dossiers transmis au-delà de la date indiquée ne seront pas traités dans le cadre du présent appel.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France


Laurent VILBOEUF

Le Directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Ile-de-France


Pascal FLORENTIN